

L'ECHO DU LIGNON



BULLETIN MUNICIPAL

AOÛT 2000 N° 11

SOMMAIRE

Mot du Maire	page 1
Comptes-Rendus des réunions du Conseil	
* Réunion du 31 janvier 2000	pages 2 et 3
* Réunion du 27 mars 2000	pages 4, 5 et 6
* Réunion du 22 juin 2000	pages 7, 8 et 9
Le budget	pages 10, 11,12 et 13
Association Culturelle Poncinoise	page 14
Amical Classe 64	page 15
F.C.P.	pages 16 et 17
Sou de l'École publique	pages 18 et19
Gymnastique volontaire poncinoise	page 20
Mon village Poncins	page 21
Savez-vous que ?	pages 22 et 23
Qualité des eaux d'alimentation Année 1999	page 24
Nouvelles locales	pages 25 et 26
Mémento pratique	page 27

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette période estivale synonyme pour beaucoup de repos, de vacances, de congés permettez-moi d'évoquer un point important dans le fonctionnement de la Commune.

Je veux parler de tous ceux qui font « vivre » notre village. Je citerai en premier lieu nos employés communaux, car de manière constante, efficace, parfois discrète, ils assurent continuellement les services de la Commune. Les tâches qu'ils ont à accomplir sont multiples et de nature variée ; ce sont des polyvalents et ils sont un rouage essentiel dans le travail quotidien, dans la vie du village. Si Poncins a un aspect que beaucoup apprécient, nous le devons en partie à eux. Qu'ils soient remerciés du travail effectué !

Depuis plusieurs années, des bénévoles dans le cadre des commissions extra municipales ou ponctuellement, donnent des coups de main, à l'occasion du nettoyage de printemps, de plantations diverses, etc. Ils participent à l'amélioration de notre cadre de vie et je veux les en remercier !

Les associations, par l'éventail d'activités proposées, permettent à chacun de trouver la possibilité de se distraire, se cultiver, se rencontrer. Que leurs responsables et leurs animateurs en soient remerciés.

Les élus, dans le cadre de leur mandat, s'investissent pour améliorer les services rendus à la population. Ils ne comptent pas leur temps au service de la commune. Je tiens à leur rendre hommage.

Nous avons innové en ouvrant dans ce bulletin, une page poésie à l'une de nos administrées ! Alors, à vos plumes, pour quelques vers ou pour une tribune libre. Vous êtes les bienvenus !

La photo de couverture est plus que symbolique. Elle représente l'avenir de Poncins au travers de toute cette jeunesse rassemblée sur les marches de la Mairie. Merci à tous nos enseignants de permettre à tous ces enfants d'acquérir les bases nécessaires à leur vie d'adultes !

Savourons notre bien-être à Poncins et bonnes vacances à tous !

Le Maire

Julien Duché

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.
Etaient excusés Monsieur Marc TERRASSE et Monsieur David DELORME.

Le Conseil Municipal :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 13 décembre 1999.

2° **DÉSIGNE** Monsieur Bernard PAGNON comme Commissaire Enquêteur pour la parcelle de l'ex-ferme CHARRASSIN.

3° **ÉTUDIE** les nouvelles propositions de la Direction de la Voirie Départementale (DVD) suite à la réunion du 21 décembre 1999 et concernant l'aménagement du carrefour de la D60 et de la VC2. Le Conseil Municipal souhaite un marquage au sol (tourne à gauche) et un déplacement de l'accès de la VC2 sur la RD 60 en raison d'un problème d'accès au chemin rural desservant les maisons « FAURE et BLANCHARD ». Le Conseil Municipal reste également très attaché à l'aménagement de l'autre carrefour, RD60- Chemin Filliat » et demande également un marquage « tourne à gauche ».

4° **ACCEPTE** le retrait du SICTOM des communes de :

- ⇒ STE AGATHE-LA-BOUTERESSE
- ⇒ Communautés de Communes de BALBIGNY
- ⇒ Communautés de Commune des Collines du Matin
- ⇒ Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isables.

5° **DÉCIDE** de modifier la signalisation de trois carrefours :

- ⇒ La VC 1 devient prioritaire dans la traversée du village, carrefour « Bruliolles » et carrefour « chemin rural des écoles »,
- ⇒ La VC 4 devient prioritaire au carrefour des « Loyes » et de « La Roche ».

6° **PREND CONNAISSANCE** :

- du compte-rendu de l'assemblée générale du SICTOM , à savoir :
 - ⇒ nouveau mode de calcul pour les terrains de camping
 - ⇒ création de trois emplois jeunes « les ambassadeurs du tri »
 - ⇒ nouveau contrat de ramassage des ordures ménagères avec EMCO (tri sélectif porte à porte)
 - ⇒ nouveaux tarifs + 3 % (part EMCO)
+ 12 % (augmentation de la population)

- de la lettre de l'Association des Maires de l'Arrondissement de MONTBRISON qui nous informe de l'agrandissement de la fourrière de SAVIGNEUX,
- de la lettre de la Préfecture relative aux animaux dangereux et errants,
- des circulaires préfectorales relatives :
 - ⇒ aux subventions 2000 (pas de projets immédiats)
 - ⇒ au nettoyage de printemps du 20 mars au 26 mars 2000

Le Conseil Municipal décide d'associer la population scolaire, les conseillers municipaux adultes et enfants et tous les bénévoles à une journée de nettoyage fixée le samedi 25 mars 2000.

- ⇒ Aux nitrates d'origine agricole. La commune est située en zone vulnérable.
- ⇒ au recensement des élèves – année 1998 – 159 élèves (104 primaires – 55 secondaires)
- ⇒ Au calendrier des appels à la générosité publique.
- du compte-rendu de la réunion de la communauté de communes,
- Du courrier de Monsieur Daniel MURIGNEUX demandant l'installation d'un éclairage plus performant au hameau de Goincet. Après une visite sur place, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.
- Du courrier de Monsieur Michel THIOLLIER désirant acheter une bande de terrain de 6 m de large située sur la parcelle mitoyenne à son terrain. Le Conseil Municipal accepte de vendre cette bande de terrain et fixe le prix à 2 F le m². Madame Florence THIOLLIER n'a pas participé au vote.

7° EST INFORMÉ :

- de différents courriers du Conseil Général concernant :
 - ⇒ la participation de la commune aux travaux de restructuration au collège du Palais à FEURS et qui s'élève à 8 894,66 F
 - ⇒ la dissolution du transport scolaire CES FEURS Rive Gauche,
 - ⇒ La création d'une ligne de marché, le mardi et le samedi qui desservira les communes de Ste Foy, Cléppé et Poncins.
- De la copie du courrier que Monsieur Jean CHAVAND a adressé au Président du SMIF concernant l'acquisition des artérites du canal du Forez.
- Du nouvel organigramme de la DDE. Le Conseil Municipal souhaite rencontrer, le plus rapidement possible, les responsables de la DDE afin de discuter de l'éventuelle création d'un P.O.S.
- De la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur Bernard PÉPIN.
- Du devis de JLR Menuiserie concernant le remplacement d'une fenêtre à la sacristie (2620,53 F). Le Conseil Municipal attend que le projet de rénovation de l'église se concrétise..
- Du courrier de Monsieur Thierry ROUSSEAU qui propose ses services à la mairie.
- Des courriers de VAL-CLECIM et des sections syndicales du Trésor (Plans sociaux).
- Des remerciements de Monsieur SAMUEL, Monsieur et Madame G. THIOLLIER, Monsieur et Madame COLIN, Madame SABATIER et Monsieur BOUHEY.
- Des différents compte-rendu de réunions et de travaux.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 4 février 2000

Le Maire

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.

Tous les Membres étaient présents.

Le Conseil Municipal :

1° **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 31 janvier 2000.

2° **ETUDIE et APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif 1999, à savoir :

Dépenses de fonctionnement	1 757 401.18 F
Recettes de fonctionnement	1 953 579.99 F
Excédent	196 178.81 F
Résultat de clôture	758 742.80 F

Dépenses d'investissement	1 395 824.76 F
Recettes d'investissement	696 090.95 F
Déficit	699 733.81 F
Résultat de clôture	- 53 704.57 F

Le résultat total du budget laisse apparaître un excédent de **705 038.23 F**

3° **ETUDIE et APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif assainissement 1999, à savoir :

Dépenses exploitation	141 598.47 F
Recettes exploitation	90 304.20 F
Déficit	- 51 294.27 F
Résultat de clôture	+ 53 347.17 F

Dépenses investissement	39 955.34 F
Recettes investissement	92 900.00 F
Excédent	52 944.66 F
Résultat de clôture	+ 66 749.14 F

Le CA 1999 fait apparaître un excédent total de **120 096.31 F**

4° **ETUDIE et VOTE**, à l'unanimité, les taux des quatre taxes, à savoir :

DESIGNATION DES TAUX	TAUX	BASE	PRODUIT
Taxe d'habitation	6.60	4 250 000	280 500.00
Foncier bâti	8.90	2 450 000	218 050.00
Foncier non bâti	30.37	509 000	154 583.00
Taxe professionnelle	11.50	1 250 000	143 750.00
		TOTAL	796 833.00

5° **DÉCIDE**, par 12 oui et une abstention, de fixer la redevance des ordures ménagères à :

670 F pour les ménages et les résidences secondaires

270 F pour les personnes seules

6° ÉTUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif 2000 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section de fonctionnement	2 215 742.00 F
Section investissement	1 339 998.00 F

7° ÉTUDIE et VOTE, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2000 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

Section d'exploitation	146 347.00 F
Section investissement	349 349.00 F

8° DECIDE d'affecter la somme de 455 012 F au budget communal 2000, section investissement. (53 705 F de déficit + 401 307 F de report. Cette somme provenant d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

9° ÉTUDIE les demandes de subventions et **VOTE** celles accordées aux Sociétés locales et diverses organisations, à savoir :

Association Culturelle Poncinoise	1 000 F
ADAPEI	700 F
ADMR Pays d'Urfé	100 F
Amicale Boule	1 000 F +
subvention exceptionnelle 468 F	
Anciens Prisonniers de Guerre	300 F
Autisme Forez	300 F
Bibliothèque Centrale de Prêt	200 F
CAT ADHAMA Bussières	300 F
CAT le Colombier Bussy Albieux	300 F
Comité de la Foire	1 000 F
Comité des Fêtes	1 000 F
Football Club de la Plaine	2 200 F
Fanfare	2 100 F
FNACA	500 F
Gymnastique Volontaire Poncinoise	1 000 F
Jacky's Club – Club des Jeunes	1 000 F
Pétanque Poncinoise	1 000 F
Prévention Routière	100 F
Rats musqués	600 F
Sou des Écoles	5 500 F
Tennis Club Poncinois	1 000 F
USEP	500 F
Classe de mer	6 000 F
Tarentelle	1 000 F +
subvention exceptionnelle 500 F	
Club Handisport	500 F
CFA BTP	100 F
CFA Les Mouliniers	100 F
Lycée PRIVE E. Gautier	100 F
Total des subventions	30 468 F

10° DECIDE, par 12 oui et 1 abstention d'acquiescer les artérioles du Canal du Forez (Total 37 155 m2) et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la promesse de vente.

11° PREND CONNAISSANCE de la révision du plan d'occupation des sols (POS) de FEURS,

12° PREND CONNAISSANCE des devis concernant la réfection du chemin de la Croix Blanche, à savoir :

J. LEFEBVRE
GERLAND

228 960 F H.T.
197 650 F H.T.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise GERLAND.

13° APPROUVE l'enquête publique concernant la parcelle de l'ex-ferme Charrassin, aucune remarque n'a été faite.

14° ALLOUE une somme de 8 000 F au Comité des Fêtes pour le feu d'artifice.

15° PREND CONNAISSANCE du zonage archéologique de la commune. 30 zones sont répertoriées. Tous les dossiers d'urbanisme seront donc envoyés au service régional de l'archéologie.

16° ACCEPTE le devis des Ets GUBIEN à FEURS concernant l'acquisition d'un Sambron pour un montant de 25 000 F.

17° RECONDUIT le prêt à usage à Monsieur Robert CHARRASSIN.

18° ACCEPTE de prêter les installations sportives, la cantine, le préau de l'école, au Centre aéré de FEURS du 10 au 28 juillet 2000.

19° ACCEPTE le chèque de GROUPAMA de 1 075.97 F relatif aux dégâts occasionnés aux toitures des bâtiments communaux lors de la tempête de décembre 1999.

20° PREND CONNAISSANCE :

- de la pétition des habitants du hameau des Morands suite à la décision du changement de priorité au carrefour de Bruliolles ,
- du courrier de Forez Services (Mr et Mme CALMARD) demandant l'exonération de la taxe professionnelle,
- du courrier de Mme Andrée BURNOD informant de la création du groupe TARENTELLE,
- du courrier de Mme GAGNIERE née MARJOLET demandant le classement de son terrain en zone constructible,
- de la lettre de la Préfecture informant le Conseil Municipal que Monsieur le Ministre de l'Agriculture a conféré à Mr Daniel MOLIN le grade de Chevalier dans l'Ordre du Mérite Agricole,
- du courrier du Conseil Général relatif à la collecte des piles et accumulateurs,
- du courrier du Conseil Général nous informant que 2 500 épaves ont été récupérées en 3 ans,
- du courrier d'ASSODIS, formation permanente en 6 mois, préparant à différents métiers,
- des remerciements de l'ACP, section scrabble,
- des faire-part de naissances de Yannick ROUX, Romain BERTHET, Pierre TROTET.

PRÉSENTE ses condoléances à Messieurs Pierre POMMIER, David DELORME et B. FOYATIER.

RAPPELLE différentes réunions :

Urbanisme

Tri sélectif

Fleurissement

Lundi 3 avril à 17 h 30

Judi 6 avril à 20 h

à prévoir

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 28 mars 2000

Le Maire

J. Duché

Le Conseil Municipal, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Julien DUCHÉ, Maire.**

Madame Véronique MOULARD et Monsieur Jean-Paul BILLAUD étaient absents.

Le Conseil Municipal :

1° APPROUVE, à l'unanimité, le procès verbal de la réunion du 27 mars 2000,

2° DÉCIDE, à l'unanimité, de créer deux postes d'agents d'entretien. Un poste à 39 h pour l'entretien de la commune et un à 33 h pour la cantine et le ménage des bâtiments communaux,

3° DÉCIDE de modifier le budget en affectant 25 000 F du 2183-78 (matériel informatique) au 2188-78, (autre matériel)

4° APPROUVE les comptes de gestion du budget communal et du budget assainissement,

5° DÉSIGNE la D.D.E. comme maître d'œuvre pour les travaux de réfection de la VC 8, pour un montant de 12 195.92 F H.T., soit 14 586.32 F T.T.C.,

6° DÉCIDE, par 8 oui, 3 non et 1 blanc, de revaloriser les indemnités du maire et de les porter à 31 % de l'indice 1015, au lieu de 17 %, suite à la loi du 5 avril 2000,

7° APPROUVE la charte des sentiers balisés VTT du SICMMAT,

8° EST INFORMÉ du rapport sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

9° DÉCIDE d'exonérer l'Entreprise FOREZ Services (entreprise nouvelle) de la part communale de la taxe professionnelle pour un durée de deux ans,

10° DÉCIDE d'adhérer à l'association de Radiopythagor,

11° ALLOUE :

- une subvention exceptionnelle de 1000 F au F.C.Plaine pour un échange inter district,